

GUIDE DES PROCÉDURES D'ADMISSION

À LA PROFESSION D'INFIRMIER ET D'INFIRMIÈRE AU CANADA

ÉDITION 2025



RDÉE
Canada



Financé par :

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Funded by:

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

TABLE DES MATIÈRES

3	INTRODUCTION
4	VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION
5	SERVICE NATIONAL D'ÉVALUATION INFIRMIÈRE
7	NOTES ET LÉGENDE
8	ALBERTA
9	COLOMBIE-BRITANNIQUE
10	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
11	MANITOBA
12	NOUVEAU-BRUNSWICK
13	NOUVELLE-ÉCOSSE
14	NUNAVUT
15	ONTARIO
16	SASKATCHEWAN
17	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
18	TERRITOIRES DU NORD-OUEST
19	YUKON
20	RDÉE CANADA
21	MEMBRES DU RÉSEAU

Note : L'utilisation du genre masculin dans ce guide a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



INTRODUCTION

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) comprend 12 organismes provinciaux et territoriaux répartis à travers le Canada, hormis le Québec. Ces organismes sont des portes d'entrée privilégiées pour faciliter l'employabilité et faire des affaires en français dans les communautés francophones et acadienne du Canada. Ensemble, ils possèdent l'expertise et les ressources dont les immigrants francophones et bilingues, ainsi que les employeurs canadiens ont besoin avant, pendant et après l'intégration économique de nouveaux arrivants.

Ce guide vise à mieux informer employeurs et personnel du secteur des soins infirmiers formés à l'étranger sur l'exercice de la profession au Canada. Il contient des informations pertinentes sur les exigences requises pour valider une inscription et accéder à la profession d'infirmier dans les 12 provinces et territoires du Canada (à l'exception du Québec).

Une mise à jour du guide a été faite en septembre 2025 par la firme E Tréma, suite à la rédaction de deux versions antérieures avec Équipe M. et l'équipe d'AXXESBUSINESS (2024 et 2022). L'équipe de rédaction a réalisé une collecte d'information sur les sites Web des provinces et des territoires du Canada et sur le site du [Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux](#).

Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour nous assurer de l'exactitude du contenu du présent guide. Ceci dit, les règles en matière de reconnaissance professionnelle font l'objet de modifications fréquentes de la part des organismes de réglementation. Pour ces raisons, nous vous suggérons de prendre contact avec l'organisme dès le début de vos démarches pour confirmer les exigences et procédures en vigueur au moment de votre demande. Le RDÉE Canada ni ses organismes membres, ne devront être tenus responsables de tout dommage causé par l'utilisation de ce document dû à des erreurs, des omissions ou des inexactitudes.



VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION

La profession infirmière se classe dans la grande catégorie professionnelle 3 – Secteur de la santé selon la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#). Même si la profession comprend plusieurs désignations, le présent guide mettra surtout l'emphasis sur les désignations suivantes (qui sont les plus courantes) :

[31301 - Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées](#)

[31302 - Infirmiers praticiens/infirmières praticiennes](#)

[32101 - Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires](#)

Contrairement à d'autres pays, le permis d'exercice en soins infirmiers n'est pas octroyé à l'échelle nationale. Au Canada, les soins infirmiers comprennent trois professions infirmières réglementées : (1) infirmier autorisé (IA) ; (2) infirmier auxiliaire (IAA) et (3) infirmier psychiatrique autorisé (IPA). Chaque province a ses propres politiques et réglementations. Il est important que vous vous familiarisiez avec les politiques et règlements des organismes de réglementation de la profession infirmière de la province ou territoire où vous souhaitez travailler. Dans la plupart des provinces canadiennes, le terme « autorisé » est employé, sauf au Nouveau-Brunswick, où les infirmiers sont « immatriculés » et détiennent une « immatriculation ».

Les provinces et les territoires canadiens exigent que vous passiez un examen dans le cadre du processus d'immatriculation ou d'octroi du permis d'exercer. Depuis 2015, la plupart des organismes de réglementation de la profession infirmière autorisée des provinces et des territoires (sauf le Québec) utilisent l'examen NCLEX-RN administré par le [National Council of State Boards of Nursing \(NCSBN\)](#) comme examen d'admission à la pratique au Canada (même s'il s'agit d'un organisme américain, on estime que les normes de pratique sont essentiellement les mêmes entre le Canada et les États-Unis). Il existe également le test REx-PN pour les infirmiers auxiliaires autorisés.

En ce qui a trait aux exigences linguistiques, il est possible que l'organisme de réglementation demande aux candidats en provenance d'autres juridictions de réussir certains tests ou de démontrer soit qu'ils ont été formés principalement en anglais (le Nouveau-Brunswick et l'Ontario acceptent le français), soit qu'ils ont accumulé une expérience de travail dans un milieu où l'on parle principalement l'anglais.

Dans le cadre des procédures d'inscription, plusieurs organismes de réglementation vont exiger une demande ou un rapport préliminaire afin de déterminer si le candidat peut poursuivre son inscription. À ce titre, un rapport consultatif du [Service national d'évaluation infirmière \(SNEI\)](#) est souvent exigé (voir page 5).

Enfin, les candidats en provenance de l'étranger vont constater qu'une évaluation des diplômes par un service externe (le plus souvent par des services d'évaluation tels que [WES](#), [IQAS](#), [ICAS](#), et autres) fait partie du processus de reconnaissance de leurs titres. Suite à l'évaluation, ces services vous remettront un rapport qui vous indiquera à quoi équivaut votre diplôme au Canada. Il est également courant que les organismes de réglementation et le SNEI exigent que cette évaluation leur soit envoyée directement. Les délais de traitement et les coûts peuvent varier selon le service.



SERVICE NATIONAL D'ÉVALUATION INFIRMIÈRE (SNEI)

Le SNEI est le point de départ pour les diplômés internationaux en sciences infirmières (DISI) qui souhaitent obtenir un permis d'exercice au Canada. Suite à l'évaluation du dossier du demandeur, il produit un rapport consultatif qui est envoyé à l'organisme (ou aux organismes) de réglementation de la profession infirmière de la province dans laquelle le demandeur a l'intention de travailler. Le demandeur a accès au rapport une fois qu'il est terminé.

Le SNEI ne délivre pas de permis d'exercice de la profession infirmière. Seuls les organismes de réglementation sont habilités à décider si une demande est acceptée et ils fixent les critères d'autorisation pour leur province. Les rapports consultatifs sont exigés pour toutes les provinces sauf le Québec et les trois territoires. Vous pouvez entreprendre le processus de demande auprès du SNEI en tout temps. Il est recommandé d'amorcer le processus avant d'immigrer au Canada, ou au moment de commencer le processus d'immigration.

Il existe deux processus d'accréditation :

1) le service accéléré pour les DISI ayant terminé un programme d'études postsecondaires en soins infirmiers (université ou collège) à l'extérieur du Canada et obtenu un permis d'exercice de la profession infirmière à l'extérieur du Canada, et qui désire exercer comme infirmier autorisé (IA) ou infirmier auxiliaire autorisé (IAA) au Canada.

2) le service régulier pour les DISI ayant terminé un programme d'études postsecondaires en soins infirmiers à l'extérieur du Canada et qui n'a jamais travaillé à titre d'infirmier autorisé au Canada dans le groupe infirmer pour lequel il souhaite soumettre sa demande, soit comme IA, IAA ou infirmier psychiatrique autorisé (IPA) au Canada.

CONTACTS UTILES

Service national d'évaluation infirmière (SNEI)
Courriel : info@nnas.ca

Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC)



PROCESSUS D'ACCREDITATION

Note : le SNEI acceptent les documents en français ou en anglais.

	SERVICE ACCÉLÉRÉ	SERVICE RÉGULIER
IDENTITÉ	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité notariées	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité notariées
ÉTUDES	<ul style="list-style-type: none">• Rapport d'évaluation complet des études cours par cours – Transmis au SNEI par un agent officiel autorisé à fournir ce rapport :<ul style="list-style-type: none">- Comparative Education Services (CES)- Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS)- International Credential Evaluation Services (ICES)- World Education Services (WES)	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire sur la formation en soins infirmiers, relevé de notes officiel et plan/description de cours – Transmis au SNEI par l'établissement d'enseignement
PERMIS	<ul style="list-style-type: none">• Premier permis et permis en vigueur pour exercer la profession infirmière – Transmis au SNEI par un agent officiel autorisé à fournir des renseignements sur l'inscription ou les permis obtenus à l'extérieur du Canada (Note : la totalité des permis doivent être présentés)	<ul style="list-style-type: none">• Totalité des permis/inscriptions pour exercer la profession infirmière – Transmis au SNEI par un agent officiel autorisé à fournir des renseignements sur l'inscription ou les permis obtenus à l'extérieur du Canada
EMPLOI	<ul style="list-style-type: none">• Aucune documentation requise	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire sur la pratique/l'emploi en soins infirmiers – Transmis au SNEI par les employeurs pour tous les postes occupés en soins infirmiers au cours des cinq dernières années
FRAIS	750 \$	845 \$
DÉLAI	5 jours	12 semaines
	<p>Les organismes de réglementation suivants acceptent les rapports du SNEI :</p> <ul style="list-style-type: none">• Alberta: CRNA et CLPNA• Colombie-Britannique : BCCNM• Saskatchewan : CLPNS et CRNS• Manitoba : CLPNM et CRNM• Ontario : CNO• Nouveau-Brunswick : AIAANB et AIINB• Île-du-Prince-Édouard : CRNMPEI et CLPNPEI• Nouvelle-Écosse : NSCN• Terre-Neuve-et-Labrador : CRNNL et CLPNNL	<p>Les organismes de réglementation suivants acceptent les rapports du SNEI :</p> <ul style="list-style-type: none">• Alberta: CRPNA• Colombie-Britannique : BCCNM• Saskatchewan : CRPNS• Manitoba : CRPNM• Ontario : CNO

NOTES

Vous trouverez ci-dessous certaines notes qui ont guidé la rédaction du présent guide.

(1) : Même si les exigences des organismes de réglementation varient d'une province à l'autre, il est des aspects du processus d'inscription qui sont presque universellement reconnus pour l'ensemble du pays. Ainsi, les candidats (peu importe leur provenance) devront faire preuve de bonne moralité, ce qui se traduit notamment par une vérification des antécédents judiciaires au moment de l'inscription. Cette exigence ne figure pas dans les tableaux qui suivent, mais le lecteur peut présumer qu'elle fait partie des étapes pour chaque juridiction canadienne.

(2) : Il en va de même de l'exigence de jurisprudence qui vise à s'assurer que le candidat respecte les obligations liées à l'exercice de la profession (notamment en matière de réglementation, de responsabilité professionnelle et d'éthique). L'exigence de jurisprudence fait le plus souvent l'objet d'un examen ou d'un cours obligatoire (ou d'une combinaison des deux). Là aussi, le lecteur peut présumer que cette exigence fait partie du processus d'inscription dans l'ensemble des provinces et territoires.

(3) : Les exigences énoncées dans le présent guide font surtout référence à celles pour les infirmiers autorisés. Notez que des exigences différentes (par exemple, le nombre d'heures de pratique) pourraient être requises pour les autres types d'infirmiers. Référez-vous au site internet de l'organisme de réglementation.

LÉGENDE

Nous avons aussi recours à certains symboles afin de simplifier la lecture des données que vous retrouverez dans ce guide. La signification de ces symboles figure au tableau ci-dessous.

			 EXIGENCES	 DOCUMENTS
Indique que le candidat a été formé au Canada	Indique que le candidat est déjà inscrit dans une autre juridiction	Indique que le candidat a été formé à l'étranger	Précise les exigences nécessaires pour obtenir la certification, désignation ou autre forme de reconnaissance	Précise les documents qui doivent accompagner la demande de certification, désignation ou autre forme de reconnaissance



CONTACTS UTILES

[College of Registered Nurses of Alberta \(CRNA\)](#)

Courriel : registration@nurses.ab.ca

Frais de la demande : 236.25 \$

Délai de traitement : 4 à 6 semaines

ALBERTA

En Alberta, c'est *College of Registered Nurses of Alberta* (CRNA) qui régit la profession d'infirmier autorisé et infirmier praticien.

Le processus d'inscription auprès de CRNA varie selon qu'il s'agit de : 1) candidats formés dans une université canadienne (*Initial Registration*); 2) candidats qui détiennent déjà un permis d'une autre juridiction canadienne (province ou territoire) (*Equivalent Jurisdiction*); ou 3) candidats en provenance de l'étranger (*Substantial Equivalence*).

EXIGENCES	DOCUMENTS
<p>① Détenir un diplôme en soins infirmiers d'un programme universitaire reconnu</p>	<ul style="list-style-type: none">• Une preuve d'identité
<p>② Accumuler au moins 450 heures de pratique infirmière au cours des 2 dernières années ou 1 125 heures au cours des 5 dernières années</p>	<ul style="list-style-type: none">• Une confirmation de la réussite d'un programme provenant directement de l'établissement d'enseignement canadien
<p>③ Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)</p>	
EXIGENCES	DOCUMENTS
<p>① Être inscrit dans une autre juridiction canadienne</p>	<ul style="list-style-type: none">• Une preuve d'identité
<p>② Posséder une maîtrise de l'anglais</p>	<ul style="list-style-type: none">• Une preuve de l'inscription dans une autre juridiction canadienne
<p>③ Compléter avec succès les 2 modules sur la pratique de la profession</p>	
EXIGENCES	DOCUMENTS
<p>① Fournir une copie du rapport du candidat du NCSBN ou la preuve d'une inscription aux États-Unis ou réussir l'examen d'inscription du NCSBN</p>	<ul style="list-style-type: none">• Une preuve d'identité
<p>② Avoir été formé dans un des pays reconnus ou obtenir une évaluation d'un service externe tels que WES, IQAS, ICAS ou fournir un rapport consultatif du Service national d'évaluation infirmière (SNEI)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Preuve de l'inscription à une formation ou une copie de l'évaluation du service externe ou du rapport du SNEI
<p>③ Posséder une maîtrise de l'anglais</p>	<ul style="list-style-type: none">• Preuve des compétences linguistiques
<p>④ Compléter avec succès les 2 modules sur la pratique de la profession</p>	



CONTACTS UTILES

[British Columbia College of Nurses and Midwives \(BCCNM\)](#)
Courriel (international) : ienapplications@bccnm.ca

Frais de la demande : 690 \$

Délai de traitement : varie

COLOMBIE-BRITANNIQUE

En Colombie-Britannique (C.-B.), c'est *British Columbia College of Nurses and Midwives* (BCCNM) qui régit toutes les professions infirmières, soit les infirmiers auxiliaires agréés, infirmiers praticiens, infirmiers diplômés et les infirmiers psychiatriques diplômés.

BCCNM prévoit des parcours d'inscription accélérés pour les candidats en provenance de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis.

	EXIGENCES	DOCUMENTS
(1)	Détenir un diplôme en soins infirmiers d'un établissement reconnu en C.-B.	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité (notariées)
(2)	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)	<ul style="list-style-type: none">• Une confirmation de la réussite d'un programme provenant directement de l'établissement d'enseignement
(3)	Parler et écrire en anglais	
	EXIGENCES	DOCUMENTS
(1)	Accumuler au moins 1 125 heures de pratique infirmière au cours des 5 dernières années ou détenir un diplôme d'un programme reconnu par BCCNM	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité (notariées)
(2)	Parler et écrire en anglais (BCCNM peut exiger la réussite d'un test d'anglais en cas de doute)	<ul style="list-style-type: none">• Une preuve de l'inscription dans une autre juridiction canadienne
	EXIGENCES	DOCUMENTS
(1)	Déposer une demande auprès de Inspire Global Assessments (IGA) afin de vérifier votre identité, vos compétences professionnelles et linguistiques et votre éducation	<ul style="list-style-type: none">• Un rapport de vérification provenant directement d'IGA
(2)	Compléter les cours ou programmes exigés par BCCNM	<ul style="list-style-type: none">• Formulaires de confirmation de vos inscriptions et emplois précédents
(3)	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)	<ul style="list-style-type: none">• Preuve la réussite des cours ou programmes exigés par BCCNM



CONTACTS UTILES

[College of Registered Nurses and Midwives \(CRNMPEI\)](#)

Courriel : ([formulaire intégré au site](#))

[College of Licensed Practical Nurses of PEI \(CLPNPEI\)](#)

Frais de la demande : 175 \$

Délai de traitement : varie

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

À l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), c'est *College of Registered Nurses and Midwives of Prince Edward Island (CRNMPEI)* qui régit la profession d'infirmier diplômé, praticien et d'infirmier psychiatrique agréé. Les infirmiers auxiliaires autorisés doivent postuler auprès de *College of Licensed Practical Nurses of Prince Edward Island (CLPNPEI)*.

EXIGENCES	DOCUMENTS
<p>① Détenir un diplôme en soins infirmiers d'un programme universitaire reconnu par le conseil du CRNMPEI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une pièce d'identité et une photo du certificat de naissance
<p>② Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN) ou l'examen CNPE du Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCRNR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de la réussite d'un programme (pour les candidats ayant fait leurs études dans une juridiction canadienne autre que l'Î.-P.-É.)
<p>③ Parler et écrire en anglais</p>	
EXIGENCES	DOCUMENTS
<p>① Détenir un diplôme en soins infirmiers d'un programme universitaire reconnu par le conseil du CRNMPEI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une pièce d'identité et une photo du certificat de naissance
<p>② Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN) ou l'examen CRNE (avant janvier 2015)</p>	
<p>③ Avoir accumulé au moins 450 heures de pratique infirmière au cours des 3 dernières années</p>	
<p>④ Être inscrit (ou avoir été inscrit) dans une autre juridiction canadienne</p>	
<p>⑤ Parler et écrire en anglais</p>	
<p>⑥ Être autorisé à travailler au Canada</p>	
EXIGENCES	DOCUMENTS
<p>① Mêmes exigences que pour un candidat qui détient un permis d'une autre juridiction canadienne (sauf que l'inscription à la profession doit provenir d'un autre pays) et fournir un rapport consultatif du Service national d'évaluation infirmière (SNEI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une pièce d'identité et une photo du certificat de naissance



CONTACTS UTILES

[College of Registered Nurses of Manitoba \(CRNM\)](#)

Courriel : pathfinder@crnm.mb.ca

[College of Licensed Practical Nurses of Manitoba \(CLPNM\)](#)

Frais de la demande : 819 \$
(candidats de l'étranger)

Délai de traitement : varie

MANITOBA

Au Manitoba, c'est *College of Registered Nurses of Manitoba* (CRNM) qui est responsable de la supervision de la pratique des infirmiers autorisés et des infirmiers praticiens. Les infirmiers auxiliaires autorisés peuvent s'inscrire auprès de *College of Licensed Practical Nurses of Manitoba* (CLPNM).

CRNM a mis en place plusieurs mesures à l'attention des infirmiers diplômés à l'international afin d'assurer un traitement rapide des demandes d'inscription. Voir les mises à jour [à ce lien](#).

	EXIGENCES		DOCUMENTS
①	Détenir (ou être sur le point de détenir) un diplôme en soins infirmiers d'un programme reconnu au Manitoba		<ul style="list-style-type: none">• Une preuve d'identité (avec photo)
②	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)		<ul style="list-style-type: none">• Une confirmation de la réussite d'un programme provenant directement de l'établissement d'enseignement
③	Posséder une maîtrise de l'anglais		
	EXIGENCES		DOCUMENTS
①	Être inscrit (ou avoir été inscrit au cours des 7 dernières années) dans une autre juridiction canadienne		<ul style="list-style-type: none">• Une preuve d'identité
②	Avoir accumulé des heures de pratique infirmière au cours des 5 dernières années		<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de vérification de l'inscription dans une autre juridiction canadienne provenant directement de l'organisme
③	Posséder une maîtrise de l'anglais		<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de vérification du nombre d'heures de pratique provenant directement de l'employeur
	EXIGENCES		DOCUMENTS
①	Obtenir une évaluation d'un service externe tels que SNEI , WES , ICAS ou CES		<ul style="list-style-type: none">• Une preuve d'identité
②	Posséder une maîtrise de l'anglais		<ul style="list-style-type: none">• Copie de l'évaluation provenant directement du service externe
③	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)		<ul style="list-style-type: none">• Preuve de l'inscription dans un autre pays provenant directement de l'organisme



CONTACTS UTILES

[Association des infirmières et infirmiers du N.-B. \(AIINB\)](#)

Courriel : aainb@aainb.nb.ca

[Association des infirmier\(ère\)s auxiliaires autorisé\(e\)s du N.-B. \(AIAANB\)](#)

Frais de la demande : 375 \$

Délai de traitement : varie

NOUVEAU-BRUNSWICK

Au Nouveau-Brunswick (N.-B.), c'est l'Association des infirmières et infirmiers du N.-B. (AIINB) qui régit la profession d'infirmier immatriculé (II) et d'infirmier praticien (IP). Si vous désirez pratiquer en tant qu'infirmier auxiliaire autorisé, vous devez vous inscrire à l'Association des infirmier(ère)s auxiliaires autorisé(e)s du N.-B. (AIAANB).

Pour les infirmiers ayant suivi une formation en soins infirmiers à l'extérieur du Canada et qui ne sont pas infirmiers dans une autre province ou territoire, l'AIINB prévoit des parcours différents selon la zone où se situe le pays où vous avez étudié (voir la [liste des zones](#)).

 EXIGENCES	 DOCUMENTS
① Détenir un diplôme de formation infirmière d'un programme approuvé au Canada	<ul style="list-style-type: none">• Une preuve d'identité (avec photo)
② Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)	<ul style="list-style-type: none">• Une confirmation de la réussite d'un programme provenant directement de l'établissement d'enseignement
③ Parler et écrire en anglais ou français	<ul style="list-style-type: none">• Relevé de notes officiel
 EXIGENCES	 DOCUMENTS
① Être inscrit dans une autre juridiction canadienne	<ul style="list-style-type: none">• Une preuve d'identité
② Avoir accumulé 1 125 heures de pratique infirmière au cours des 5 dernières années ou 450 heures au cours des 6 derniers mois (pour les IP : 900 heures/3 dernières années ou 300 heures/12 derniers mois)	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de vérification de l'immatriculation dans une autre juridiction canadienne provenant directement de l'organisme
③ Parler et écrire en anglais ou français	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de confirmation des heures de pratique provenant directement de l'employeur
 EXIGENCES	 DOCUMENTS
① Fournir un rapport consultatif du Service national d'évaluation infirmière (SNEI)	<ul style="list-style-type: none">• Une preuve d'identité
② Avoir exercé au cours des 5 dernières années (ou obtenir une vérification des compétences par Inspire Global Assessments (IGA) ou avoir obtenu un diplôme de formation infirmière au cours des 5 dernières années	<ul style="list-style-type: none">• Copie du rapport du SNEI
③ Compléter les cours sur la profession et les communications professionnelles	<ul style="list-style-type: none">• Preuve de l'inscription dans un autre pays provenant directement de l'organisme
④ Parler et écrire en anglais ou français	<ul style="list-style-type: none">• Attestation sous serment des heures de pratique
⑤ Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)	



CONTACTS UTILES

[Nova Scotia College of Nursing \(NSCN\)](#)

Courriel : information@nscn.ca

Frais de la demande : 570 \$
(candidats de l'étranger)

Délai de traitement :
8 semaines

NOUVELLE-ÉCOSSE

En Nouvelle-Écosse, c'est *Nova Scotia College of Nursing (NSCN)* qui régit la profession d'infirmier auxiliaire autorisé, diplômé, psychiatrique diplômé ou praticien.

Le processus d'inscription auprès de NSCN varie selon qu'il s'agit de : 1) candidats formés en Nouvelle-Écosse ou ailleurs au Canada; 2) candidats qui détiennent déjà un permis d'une autre juridiction canadienne (province ou territoire); ou 3) candidats en provenance de l'étranger (prenez note que NSCN prévoit des parcours d'inscription accélérés pour les candidats en provenance de certains pays. Voir la [liste des pays](#)).

	<input checked="" type="checkbox"/> EXIGENCES		DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme en soins infirmiers d'un programme reconnu de la Nouvelle-Écosse ou d'ailleurs au Canada		<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité
②	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)		<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de confirmation de la réussite d'un programme provenant directement de l'établissement d'enseignement
③	Posséder une maîtrise de l'anglais		
	<input checked="" type="checkbox"/> EXIGENCES		DOCUMENTS
①	Être inscrit dans une autre juridiction canadienne		<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité
②	Posséder une maîtrise de l'anglais		<ul style="list-style-type: none">• Une preuve de l'inscription dans une autre juridiction canadienne
	<input checked="" type="checkbox"/> EXIGENCES		DOCUMENTS
①	Fournir un rapport consultatif du Service national d'évaluation infirmière (SNEI)		<ul style="list-style-type: none">• Une preuve d'identité
②	Avoir exercé au cours des 3 dernières années ou avoir accumulé 320 heures de pratique au cours des 5 dernières années		<ul style="list-style-type: none">• Copie du rapport du SNEI
③	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)		<ul style="list-style-type: none">• Preuve de l'inscription dans un autre pays. Note : les documents dans une langue autre que l'anglais doivent faire l'objet d'une traduction certifiée
④	Posséder une maîtrise de l'anglais		



CONTACTS UTILES

[College and Association of Nurses of the Northwest Territories and Nunavut \(CANN\)](#)
Courriel : (*formulaire intégré au site*)

Frais de la demande : 2 415 \$
(candidats de l'étranger)

Délai de traitement : 5 à 7 jours

NUNAVUT

Au Nunavut, c'est *College and Association of Nurses of the Northwest Territories and Nunavut (CANN)* qui régit la profession infirmière. Prenez note que, comme son nom l'indique, CANN approuve les inscriptions pour le Nunavut **et** les Territoires du Nord-Ouest.

CANN inscrit les infirmiers dans les quatre catégories : infirmiers auxiliaires agréés, infirmiers praticiens, infirmiers diplômés et infirmiers psychiatriques diplômés.

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme en soins infirmiers d'un établissement canadien reconnu	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité (avec photo)
②	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le <u>National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)</u>	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de demande de relevé de notes officiel
③	Parler et écrire en anglais	<ul style="list-style-type: none">• Une référence d'un professeur qui atteste du niveau de connaissance du candidat
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Être inscrit dans une autre juridiction canadienne	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité (avec photo)
②	Accumuler au moins 1 125 heures de pratique infirmière au cours des 5 dernières années ou 450 heures au cours des 2 années précédant la demande	<ul style="list-style-type: none">• Confirmation de la réussite de l'examen NCLEX dans une autre juridiction canadienne• Une preuve de l'inscription dans une autre juridiction canadienne et des titres de pratique (RN, NP, RPN, etc.)
③	Parler et écrire en anglais	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de confirmation des heures de pratique provenant directement de l'employeur
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Déposer une demande auprès du CANN (pour obtenir la permission de poursuivre le processus d'inscription)	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité notariées• Preuve des compétences linguistiques
②	Déposer une demande auprès de <u>Inspire Global Assessments (IGA)</u> afin de vérifier votre identité, vos compétences professionnelles et linguistiques et votre éducation	<ul style="list-style-type: none">• Un rapport de vérification provenant directement d'IGA. Le CANN s'appuie sur ce rapport pour rendre sa décision quant à l'inscription



CONTACTS UTILES

[Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario \(OIIQ\)](#)

Courriel : (*formulaire intégré au site*)

Frais de la demande : 489.29 \$
(candidats de l'étranger)

Délai de traitement : jusqu'à 15 jours

ONTARIO

En Ontario, c'est l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIQ) qui régit la profession d'infirmier autorisé, d'infirmier auxiliaire autorisé et d'infirmier praticien.

Le processus d'inscription auprès de l'OIIQ varie selon qu'il s'agit de : 1) candidats formés en Ontario; 2) candidats qui détiennent déjà un permis d'une autre juridiction (province, territoire ou état); ou 3) candidats en provenance de l'étranger.

	<input checked="" type="checkbox"/> EXIGENCES		DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme de premier cycle en sciences infirmières d'un programme reconnu par l'OIIQ, ou son équivalent		<ul style="list-style-type: none">• Une preuve de citoyenneté, de résidence permanente ou d'autorisation à travailler
②	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le <u>National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)</u>		<ul style="list-style-type: none">• Une confirmation de la réussite d'un programme
③	Parler et écrire en anglais ou en français		<ul style="list-style-type: none">• Attestation ou relevé de notes pour établir la compétence linguistique
	<input checked="" type="checkbox"/> EXIGENCES		DOCUMENTS
①	Être inscrit dans une autre juridiction		<ul style="list-style-type: none">• Une preuve de citoyenneté, de résidence permanente ou d'autorisation à travailler
②	Avoir accumulé des heures de pratique infirmière au cours des 3 dernières années		<ul style="list-style-type: none">• Attestation d'inscription dans une catégorie équivalente en provenance d'une autre juridiction
③	Parler et écrire en anglais ou en français		<ul style="list-style-type: none">• Une preuve de l'exercice récent de la profession
	<input checked="" type="checkbox"/> EXIGENCES		DOCUMENTS
①	Obtenir une évaluation d'un service externe tels que <u>Trumerit</u> , <u>WES</u> , <u>ICAS</u> ou <u>ICES</u> pour vérifier que le candidat a reçu une formation « substantiellement équivalente » (note : dans la négative, l'OIIQ pourra exiger une formation supplémentaire)		<ul style="list-style-type: none">• Une preuve de citoyenneté, de résidence permanente ou d'autorisation à travailler
②	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le <u>National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)</u>		<ul style="list-style-type: none">• Copie de l'évaluation provenant du service externe
③	Parler et écrire en anglais ou en français		



CONTACTS UTILES

[College of Registered Nurses of Saskatchewan \(CRNS\)](#)
Courriel : info@cnrs.ca

[College of Licensed Practical Nurses of Saskatchewan \(CLPNS\)](#)

Frais de la demande :
525 \$ (candidats de l'étranger)

Délai de traitement : varie

SASKATCHEWAN

En Saskatchewan, c'est *College of Registered Nurses of Saskatchewan (CRNS)* qui régit la profession d'infirmier autorisé et d'infirmier praticien.

Si vous désirez vous inscrire comme infirmier auxiliaire autorisé, vous devez le faire auprès de *College of Licensed Practical Nurses of Saskatchewan (CLPNS)*.

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme en soins infirmiers d'un programme canadien reconnu	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité (certificat de naissance et autre document officiel)
②	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le <u>National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)</u>	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de vérification de la réussite d'un programme provenant directement de l'établissement d'enseignement (pour les candidats formés dans une autre province)• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement (pour les candidats formés dans une autre province)
①	Avoir obtenu un diplôme en soins infirmiers d'un programme canadien reconnu au cours des 3 dernières années et avoir réussi l'examen NCLEX-RN ou avoir travaillé en soins infirmiers au cours des 3 dernières années	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité (certificat de naissance et autre document officiel)• Preuve des compétences linguistiques (seulement si l'anglais n'est pas la langue maternelle)• Formulaire de vérification du plus récent emploi• Historique des emplois depuis l'obtention du diplôme• Formulaire de vérification de l'inscription dans une autre juridiction
②	Posséder une maîtrise de l'anglais	
①	Fournir un rapport consultatif du <u>Service national d'évaluation infirmière (SNEI)</u>	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité (certificat de naissance et autre document officiel)
②	Posséder une maîtrise de l'anglais	<ul style="list-style-type: none">• Preuve des compétences linguistiques (résultats de tests, éducation ou attestation de l'employeur)
③	Avoir obtenu un diplôme en soins infirmiers d'un programme reconnu et avoir réussi l'examen NCLEX-RN ou avoir travaillé à titre d'infirmier autorisé dans un établissement reconnu par CNRS	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de vérification de l'inscription dans une autre juridiction provenant directement de l'organisme• Historique d'emploi et de formation



CONTACTS UTILES

[College of Registered Nurses of NL \(CRNNL\)](#)

Téléphone : 1-800-563-3200

[College of Licensed Practical Nurses of NL \(CLPNNL\)](#)

Frais de la demande : 172.50 \$

Délai de traitement : varie

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

À Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.), c'est *College of Registered Nurses of Newfoundland & Labrador (CRNNL)* qui est l'organisme de réglementation pour tous les infirmiers diplômés, infirmiers praticiens et infirmiers psychiatriques diplômés dans la province.

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme en soins infirmiers d'un programme canadien reconnu	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité (certificat de naissance et autre document officiel)• Confirmation de la réussite d'un programme (pour les candidats de T.-N.-L.)• Lettre de référence d'un membre de la faculté des soins infirmiers (pour les candidats formés ailleurs qu'à T.-N.-L.)
②	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le <u>National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)</u>	<ul style="list-style-type: none">• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement (pour les candidats formés ailleurs qu'à T.-N.-L.)
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Être inscrit dans une autre juridiction canadienne	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité
②	Avoir accumulé des heures de pratique infirmière au cours des 5 dernières années	<ul style="list-style-type: none">• Preuve des compétences linguistiques• Liste des juridictions où le candidat est inscrit
③	Parler et écrire en anglais	<ul style="list-style-type: none">• Déclaration du nombre d'heures de pratique
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Obtenir une évaluation d'un service externe tels que <u>WES</u> , <u>CES</u> , <u>ICAS</u> , <u>IQAS</u> , <u>ICES</u> ou <u>SNEI</u>	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité
②	Avoir accumulé au moins 1 125 heures de pratique au cours des 5 dernières années ou 450 au cours des 2 dernières années	<ul style="list-style-type: none">• Copie de l'évaluation provenant du service externe• Preuve des compétences linguistiques
③	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le <u>National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)</u>	<ul style="list-style-type: none">• Preuve de l'inscription dans une autre juridiction• Historique d'emploi
④	Parler et écrire en anglais	<ul style="list-style-type: none">• Déclaration du nombre d'heures de pratique



CONTACTS UTILES

[College and Association of Nurses of the Northwest Territories and Nunavut \(CANN\)](#)
Courriel : (*formulaire intégré au site*)

Frais de la demande : 2 415 \$
 (candidats de l'étranger)

Délai de traitement : 5 à 7 jours

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Aux Territoires du Nord-Ouest, c'est *College and Association of Nurses of the Northwest Territories and Nunavut (CANN)* qui régit la profession infirmière. Prenez note que, comme son nom l'indique, CANN approuve les inscriptions pour les Territoires du Nord-Ouest **et** le Nunavut.

CANN inscrit les infirmiers dans les quatre catégories : infirmiers auxiliaires agréés, infirmiers praticiens, infirmiers diplômés et infirmiers psychiatriques diplômés.

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme en soins infirmiers d'un établissement canadien reconnu	<ul style="list-style-type: none"> • 2 pièces d'identité (avec photo)
②	Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande de relevé de notes officiel
③	Parler et écrire en anglais	<ul style="list-style-type: none"> • Une référence d'un professeur qui atteste du niveau de connaissance du candidat
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Être inscrit dans une autre juridiction canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • 2 pièces d'identité (avec photo)
②	Accumuler au moins 1 125 heures de pratique infirmière au cours des 5 dernières années ou 450 heures au cours des 2 années précédant la demande	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation de la réussite de l'examen NCLEX dans une autre juridiction canadienne
③	Parler et écrire en anglais	<ul style="list-style-type: none"> • Une preuve de l'inscription dans une autre juridiction canadienne et des titres de pratique (RN, NP, RPN, etc.) • Formulaire de confirmation des heures de pratique provenant directement de l'employeur
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Déposer une demande auprès du CANN (pour obtenir la permission de poursuivre le processus d'inscription)	<ul style="list-style-type: none"> • 2 pièces d'identité notariées • Preuve des compétences linguistiques
②	Déposer une demande auprès de Inspire Global Assessments (IGA) afin de vérifier votre identité, vos compétences professionnelles et linguistiques et votre éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport de vérification provenant directement d'IGA. Le CANN s'appuie sur ce rapport pour rendre sa décision quant à l'inscription



CONTACTS UTILES

[Yukon Registered Nurses Association \(YRNA\)](#)

Courriel : admin@yrna.ca

Frais de la demande : 52.50 \$

Délai de traitement : varie

YUKON

Au Yukon, c'est Yukon Registered Nurses Association (YRNA) qui régit la profession d'infirmier autorisé et praticien.

Le processus d'inscription auprès de YRNA varie selon qu'il s'agit de :
1) candidats formés au Canada; 2) candidats qui détiennent déjà un permis d'une autre juridiction canadienne (province ou territoire); ou 3) candidats en provenance de l'étranger.

EXIGENCES	DOCUMENTS
(1) Détenir un diplôme en soins infirmiers d'un établissement canadien reconnu	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité (avec photo)
(2) Réussir l'examen NCLEX-RN administré par le <u>National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)</u>	<ul style="list-style-type: none">• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement• Preuve de réussite du <u>cours YFN101</u>
EXIGENCES	DOCUMENTS
(1) Être inscrit dans une autre juridiction canadienne	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité (avec photo)
(2) Avoir accumulé au moins 1 125 heures de pratique infirmière au cours des 5 dernières années ou être diplômé d'un programme de soins infirmiers	<ul style="list-style-type: none">• Confirmation de la réussite de l'examen NCLEX-RN dans une autre juridiction canadienne• Vérification de l'inscription dans une autre juridiction canadienne provenant directement de l'organisme
(3) Parler et écrire en anglais	<ul style="list-style-type: none">• Preuve de réussite du <u>cours YFN101</u>
EXIGENCES	DOCUMENTS
(1) Déposer une demande auprès de <u>Inspire Global Assessments (IGA)</u> afin de vérifier votre identité, vos compétences professionnelles et linguistiques et votre éducation	<ul style="list-style-type: none">• 2 pièces d'identité (avec photo)• Copie de l'évaluation d'IGA• Preuve de réussite du <u>cours YFN101</u>



NOS COORDONNÉES

Réseau de développement économique et d'employabilité Canada
(RDÉE Canada)

1, rue Nicholas, bureau 606
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : 613-244-7308
Courriel : immigration@rdee.ca
www.rdee.ca

Réseaux sociaux

Facebook : www.facebook.com/RDEECanada/
LinkedIn : ca.linkedin.com/company/rdeecanada
Twitter/X : twitter.com/RDEECanada
Instagram : www.instagram.com/rdeecanada
YouTube : www.youtube.com/c/RDEECanada

RDÉE
Canada

Le leader du développement économique
des communautés francophones et acadienne

20

Guide des procédures d'admission
Profession infirmière



MEMBRES DU RÉSEAU

Alberta



[Parallèle Alberta](#)
Tél. : 1-866-490-6999
Courriel : info@parallele-ab.ca



Nunavut

[Carrefour Nunavut](#)
Tél. : 867-979-2800
Courriel : immigration@carfournunavut.ca

Colombie-Britannique



[Société de développement économique de la Colombie-Britannique \(SDECB\)](#)
Tél. : 604-732-3534
Courriel : info@sdecb.com



Ontario

[Société économique de l'Ontario \(SEO\)](#)
Tél. : 613-590-2493
Courriel : info.ei@seo-ont.ca

Île-du-Prince-Édouard



[RDÉE Île-du-Prince-Édouard](#)
Tél. : 902-854-3439
Courriel : info@rdeeipe.org



Saskatchewan

[Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan \(CÉCS\)](#)
Tél. : 306-566-6000
Courriel : info@cecs-sk.ca



Terre-Neuve-et-Labrador

[Horizon TNL](#)
Tél. : 709-726-5976
Courriel : immigration@horizontnl.ca



Territoires du Nord-Ouest

[Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest \(CDÉTNO\)](#)
Tél. : 867-873-5962
Courriel : emplois@cdetno.com



Yukon

[Association franco-yukonnaise \(AFY\)](#)
Tél. : 867-668-2663
Courriel : immigration@afy.yk.ca

Manitoba



[Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba \(CDEM\)](#)
Tél. : 204-925-2320
Courriel : cdem@cdem.com



Nouveau-Brunswick



[RDÉE Nouveau-Brunswick](#)
Tél. : 506-764-9876
Courriel : adminRDEENB@cenb.com

Nouvelle-Écosse



[Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse \(CDÉNÉ\)](#)
Tél. : 1-888-55CDENE
Courriel : info@cdene.ns.ca

RDÉE

Canada



WWW.RDEE.CA